



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/12/2011**

| | |
|-------------------|-----------|
| Nombre de Membres | |
| Effectif légal | 15 |
| En exercice | 15 |
| Présents | 10 |
| Votants | 11 |
| Vote pour | |
| | 11 |
| Vote contre | |
| | 0 |
| Abstention | |
| | 0 |

L'an deux mille onze, le 19 décembre à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Le BROC, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 décembre 2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – HEURA - BENABEN – FASOLA – KAIL - LACROIX – YACOUB

ABSENTS : Mr AUDIBERT, Mmes BEUCHE, DE LA ROCCA et ROBERT

REPRESENTES : Mme FOURNY par Mr KAIL

Secrétaire de séance : Madame BENABEN

CREATION D'EMPLOI

ADJOINT D'ANIMATION DE 1^{ère} CLASSE

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 septembre 2009,

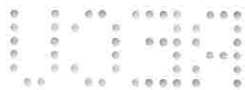
VU la liste des candidats interne admis sur l'année 2011 au concours d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet, en raison d'une réussite au concours pour un agent d'animation de 2^{ème} classe.

VU la déclaration de vacances d'emploi faite au centre de gestion en date du 13 décembre 2011, la rémunération est fixée sur la base du 5^{ème} échelon de l'indice majoré 300.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur Le Maire entendu décide :

- la création d'un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- que la rémunération est fixée sur la base du 5^{ème} échelon de l'indice majoré 300.
- que le tableau des emplois est modifié à compter du 01 janvier 2012 comme suit



**Filière animation,
Cadre d'emploi : adjoint d'animation**

Grade : adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 4 - Nouvel effectif : 3

Grade : adjoint d'animation de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,**

**Le Maire,
Emile TORNATORE**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 21/12/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 21/12/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.